Otterburn
PARK

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 469-10

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, a adopté le Règlement 469-10 décrétant la tarification de l'année 2026 pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville d'Otterburn Park.

QUE l'objet de ce Règlement est de fixer les divers tarifs que les citoyens doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la municipalité, notamment en matière de travaux publics, d'urbanisme, de loisirs et de culture.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis;

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit le lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30, le mercredi de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 18 DÉCEMBRE 2025
Christine Ménard, directrice générale et assistante-greffière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 18 décembre 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Christine Ménard, directrice générale
Assistante-greffière

Hôtel de ville
601, chemin Ozias-Leduc,
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6 | 450 536-0303 | 450 467-8260 | info@ville.otterburnpark.qc.ca | ville.otterburnpark.qc.ca